

COMITE DIRECTEUR
réunion du 19/1/74.

Déclaration du Professeur Giuseppe PETRILLI, Président du
Conseil Italien

Le Conseil Italien du Mouvement Européen estime que le problème représenté par le renouvellement des organes internationaux du Mouvement doit être posé d'une manière globale, car l'élection d'un nouveau président international ne peut se dissocier de celle du Comité exécutif, du trésorier et du secrétaire général. Il s'agit, bien entendu, de veiller avant tout à ce que la composition de nos organes fédéraux au point de vue de la nationalité de leurs membres soit suffisamment équilibrée pour ne pas nous exposer au risque d'une monopolisation dangereuse de la direction du Mouvement de la part d'un seul Pays. Mais il y a lieu également d'envisager clairement les conditions que les candidats doivent réunir pour s'acquitter valablement de leur mission. Le Président et le Vice-Président - qui doit pouvoir l'équilibrer au point de vue de la nationalité et de la tendance politique - ne doivent pas être seulement des personnalités marquantes, dotées d'un prestige et d'un poids politique réel, mais encore faut-il qu'ils soient en mesure de mener avec la fermeté indispensable un combat de plus en plus dur, au milieu de difficultés grandissantes qui demanderont, selon toute vraisemblance, aux dirigeants de notre Mouvement une attitude d'intransigeance oppositionnelle et de critique ouverte à l'égard des Gouvernements nationaux. Quant au Trésorier, il doit essentiellement être à même d'apporter à notre Mouvement les moyens financiers indispensables à la poursuite de ses objectifs statutaires. De son côté, le Secrétaire Général - qui doit pouvoir disposer des moyens indispensables pour s'acquitter de sa tâche délicate - doit être avant tout le garant du respect de la démocratie à l'intérieur du Mouvement et il se doit de garder en toute circonstance des contacts suivis avec tous les organismes représentés dans notre sein, aussi bien en ce qui concerne les Conseils nationaux qu'en ce qui a trait aux organisations internationales. Ainsi que le témoigne largement l'expérience, la gestion du Mouvement européen est, par ailleurs, indépendamment même de la lettre des Statuts, une responsabilité collégiale dont les possibilités et résultats dépendent, en dernière analyse, de la composition globale des organes et non pas uniquement des talents personnels, si remarquables soient-ils, des différents membres. Il nous apparaît conséquemment impossible de nous prononcer sur des candidatures en particulier, avant que ne soit établie une proposition globale susceptible d'une appréciation politique d'ensemble.

S'avérant d'autant plus valables dans la délicate conjoncture actuelle, qui a fait l'objet de notre débat précédent, ces considérations ne sont pas sans justifier, d'autre part, le souci auquel nous sommes particulièrement sensibles consistant à assurer non seulement quant à la forme, mais aussi quant à la substance le caractère démocratique du processus de formation des décisions. Un ralliement concerté de toutes les forces fédérées à ce processus apparaîtrait en effet nécessaire au plus haut point lorsqu'il s'agit, comme c'est le cas, de prendre des décisions d'importance fondamentale pour l'activité future de notre Mouvement. En particulier, il faut que, sans sousestimer le rôle des Conseils nationaux, une place plus importante soit faite dans notre cadre aux associations internationales, qui représentent souvent la pointe de l'engagement militant. Dans ce but, nous estimons que la procédure normale aboutissant à la convocation du Conseil Fédéral doit se dérouler en des termes de longueur suffisante pour assurer la préparation voulue aux accords portant sur la composition des nouveaux organes statutaires. Ce serait, d'après nous, une grave erreur que d'inviter le Conseil Fédéral à entériner des propositions issues de pourparlers de couloir sans une adéquate consultation de toutes les composantes politiques de notre base. Aussi sommes-nous d'avis, pour cette raison, que la prochaine réunion de notre Conseil Fédéral doit être préparée moyennant l'assemblée des Secrétaires Généraux des Associations adhérentes déjà prévue en février prochain et par une séance successive à l'échelon des présidents, de manière à donner un caractère substantiel et non pas uniquement formel au débat qui se tiendra, par la suite, au sein même du Conseil Fédéral.

Ces exigences de globalité et de large consultation justifient par elles-mêmes sans réserves que nous accordons à la demande du Conseil des Communes d'Europe tendant à obtenir que, loin de subir une avance, la date du Conseil Fédéral soit postérieure, ne fût-ce que légèrement, par rapport à celle des Etats-Généraux du C.C.E. On fait valoir à ce sujet des difficultés résultant des dispositions de notre Règlement Intérieur. Nous pourrions facilement rétorquer que des entorses bien plus graves à nos Statuts ont été accomplies en d'autres occasions sans rencontrer d'opposition et je crois me souvenir que le rapport présenté par M. van SCHENDEL à la Conférence des Secrétaires Généraux faisait état à ce sujet du fonctionnement très insatisfaisant de notre Comité Directeur.

Le fait même que nos collègues britanniques et néerlandais aient estimé devoir s'abstenir de participer à cette réunion du Comité Directeur en raison de l'absence d'une préparation satisfaisante de celui-ci, prouve d'ailleurs suffisamment que tout le monde n'est pas persuadé de l'urgence des décisions à prendre à ce sujet. Ce qui plus est, le délai supplémentaire de quinze à vingt jours qu'on demande à cette occasion se justifie par un souci réel d'association aux décisions de la part d'une association parmi les plus importantes et les plus méritantes de notre Mouvement, alors qu'il était beaucoup moins compréhensible, par exemple, que notre Comité Directeur ait été convoqué à la veille de la Conférence d'Amsterdam pour entériner un engagement déjà pris dans un domaine très important au point de vue politique. Je dis cela en guise d'autocritique et sans me désolidariser pour autant des décisions prises à ce

moment-là par le Comité Exécutif sortant.

Le Conseil italien, par ailleurs, n'attache pas moins d'importance à la définition du programme de base sur lequel reposera l'élection de la future direction du Mouvement. Notamment considère-t-il déterminante, en ce qui concerne l'élection également, l'attitude à prendre quant aux contenus politico-institutionnels à attribuer au projet d'Union européenne issu des décisions du sommet parisien, confirmés à Copenhague.. Une étude en la matière est actuellement en cours d'élaboration au sein de l'Union européenne des fédéralistes, de concert avec les Communes d'Europe, en vue des prochains Etats généraux de Vienne. Le Mouvement européen tout entier devrait suivre, à notre avis, les développements de ces travaux et avoir la possibilité d'examiner et d'approuver au sein du Conseil Fédéral, un document de base en la matière issu de cette large consultation démocratique. Ce document serait à considérer comme un engagement portant sur l'activité à venir.

Si, au point de vue des conditions de fonctionnement de notre Mouvement, il y a lieu d'attacher la plus grande importance à la réunion de nos Secrétaires Généraux, il est tout aussi important à notre avis que les orientations politiques à définir au cours de notre Conseil Fédéral soient préparées par une discussion approfondie au niveau des Présidents des Conseils nationaux et des associations européennes adhérant à notre organisation. Il importe en outre que l'ordre du jour du Conseil Fédéral soit libellé de façon à souligner l'importance du débat politique, qui devra nécessairement précéder l'élection de nos organes statutaires. Accepter que l'ordre naturel des travaux soit bouleversé équivaldrait en effet à marquer notre accord sur une conception élitaire du Mouvement Européen, prête à tolérer un simulacre de discussion générale, à condition que les jeux soient faits d'avance au niveau des notables. Or, nous sommes bien conscients des difficultés entraînées par la procédure que nous préconisons, étant donné sa longueur. Mais ces difficultés sont le prix d'une véritable démocratie. On ne saurait prétexter des difficultés d'organisation pour justifier la solution inadéquate d'un problème éminemment politique, tel que celui du renouvellement des charges statutaires. Si cette exigence était négligée, la crédibilité des organes internationaux en serait gravement atteinte, à notre avis, et la cohésion même du Mouvement au niveau européen se verrait menacée. Par contre, nous voyons dans l'adoption de la procédure que nous préconisons un moyen décisif d'opérer cette transformation démocratique de notre Mouvement que nous avons poursuivi en vain dans le passé par la voie d'une révision statutaire.
